



École Secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier
105, Jacques-Cartier Sud, St-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : 450-347-5515 Fax. : 450-347-7858

**INFORMATION POUR LES PARENTS DES ÉLÈVES DE
CHEMINEMENT CONTINU (CC)**

Centre
de services scolaire
des Hautes-Rivières

Québec



École secondaire Dr-Alexis-Bouthillier

Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

105, Jacques-Cartier sud
Saint-Jean-sur-Richelieu, Qc
J3B 6S2

Aux parents des élèves des classes d'adaptation scolaire :
Classe de Cheminement continu (CC)

Année scolaire 2024-2025

Chers parents,
Chers élèves,

Il nous fait plaisir de vous informer que vous recevrez un appel téléphonique de la part de votre enseignant entre le 23 et le 28 août afin de prendre rendez-vous pour une rencontre.

Vous pourrez effectuer le paiement des frais de scolarité de 58.55\$ au nom de l'école Dr-Alexis-Bouthillier cette journée.

Vous aurez également à remplir le Formulaire de santé (veuillez avoir en main le numéro d'assurance maladie de votre enfant)

Un cadenas et un casier sera fourni par l'école au moment opportun pour votre enfant.

Nous vous souhaitons un bon été et au plaisir de vous rencontrer,

Mme Réleine Morin, directrice
Équipe des enseignants d'adaptation scolaire
École secondaire Dr-Alexis-Bouthillier



Centre de services scolaire des Hautes-Rivières
École secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier

105, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : (450)347-5515
Fax : (450) 347-7858

Liste d'effets scolaires (2024-2025)
Adaptation scolaire CC

**Note : Tout le matériel doit être apporté lors des rencontres d'août.
Ce sont les enseignants qui gèreront le matériel durant l'année. Merci!**

De façon générale, tous les élèves devront avoir les effets scolaires :

<i>Matériel requis</i>	
<i>Espadrilles qui ne marquent pas le plancher – multisports (important)</i>	<i>1</i>
<i>T-shirt, bas, et short</i>	<i>1</i>
<i>Coffre à crayons</i>	<i>1</i>
<i>Crayons à mine HB</i>	<i>15</i>
<i>Gommes à effacer</i>	<i>3</i>
<i>Aiguiseur avec réceptacle</i>	<i>1</i>
<i>Ciseaux</i>	<i>1</i>
<i>Gros bâton de colle</i>	<i>1</i>
<i>Surligneurs</i>	<i>4</i>
<i>Stylos (bleu, noir et rouge)</i>	<i>2 de chaque couleur</i>
<i>Liquide/papier correcteur</i>	<i>1</i>
<i>Ensemble de crayons de couleur en bois</i>	<i>2</i>
<i>Ensemble de géométrie (règle de 15 ou 30 cm), rapporteur d'angles, équerres, compas.</i>	<i>1</i>
<i>Paquet de 200 feuilles lignées</i>	<i>1</i>
<i>Calculatrice</i>	<i>1</i>
<i>Cartable 2 pouces</i>	<i>3</i>
<i>Cahier de type Canada</i>	<i>4</i>
<i>Séparateurs (paquet de 8)</i>	<i>1</i>
<i>Clef USB</i>	<i>1</i>
<i>Feuilles protectrices transparentes</i>	<i>5</i>
<i>L'adolescence étant, merci de fournir les accessoires d'hygiène de base (serviettes sanitaires, etc.)</i>	

GRILLE HORAIRE 2024-2025

École Dr Alexis-Bouthillier



HORAIRE DE L'ÉLÈVE (cycle de 9 jours)

Heure	Période	Durée (min.)
9 h 00 – 9 h 10	Déplacement et accueil	10
9 h 10 – 10 h 25	P1	75
10 h 25 – 10 h 35	Déplacement et pause	10
10 h 35 – 10 h 40	Déplacement	5
10 h 40 – 11 h 55	P2	75
11 h 55 – 12 h 00	Déplacement	5
12 h 00 – 12 h 20	Dîner	20
12 h 20 – 12 h 25	Déplacement	5
12 h 25 – 13 h 05	Activités dîner	40
13 h 05 – 13 h 15	Fin activités et déplacement	10
13 h 15 – 14 h 30	P3	75
14 h 30 – 14 h 40	Déplacement et pause	10
14 h 40 – 14 h 45	Déplacement	5
14 h 45 – 16 h 00	P4	75
16 h 00 – 16 h 05	Déplacement	5

Balises du transport scolaire

- Arrivée des autobus matin : 8h35 à 8h55
- Départs des autobus pm : 16 h 20 et 16 h 30



Centre de services scolaire des Hautes-Rivières

École secondaire Docteur-Alexis-Bouthillier

105, Jacques-Cartier sud, Saint-Jean-sur-Richelieu, (QC) J3B 6S2 Tél. : (450)347-5515 Fax : (450) 347-7858

-1-

Le 29 juin 2022

Aux parents

OBJET : LES MALADIES INFECTIEUSES EN MILIEU SCOLAIRE

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et peuvent avoir des conséquences pour la santé. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à une autre.

AVISER L'ÉCOLE!

Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école de son absence. Si vous allez chez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse : si tel est le cas, en aviser l'école (voir la liste des maladies à signaler au verso). L'infirmière de CISSS en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.

L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Si votre enfant présente une condition médicale particulière comme par exemple l'immunosuppression, demandez à votre médecin quelles sont les maladies contagieuses qui sont à risque pour lui et en aviser la direction de l'école. L'infirmière du CISSS en sera informée et pourra vous prévenir si des cas de ces maladies surviennent à l'école.

LA VACCINATION ET L'HYGIÈNE : LES MEILLEURS MOYENS DE PRÉVENTION

La vaccination est la meilleure façon de prévenir certaines maladies. En tant que parents, vous avez la responsabilité de la vaccination de votre enfant.

Votre enfant devrait avoir reçu les vaccins contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, l'*Haemophilus influenzae* de type B et la varicelle (s'il n'a pas déjà eu la maladie). Le programme québécois de vaccination prévoit également que les enfants de la 4^e année du primaire reçoivent, en cours d'année, le vaccin contre l'hépatite B bien que le produit utilisé ajoute une protection contre l'hépatite A dans une même injection. Les filles de 4^e année reçoivent également le vaccin contre le virus du papillome humain. En cas de doute, vous pouvez consulter votre CISSS ou votre médecin traitant pour compléter la vaccination de votre enfant.

Pour certains jeunes atteints de maladies particulières, d'autres vaccins peuvent être indiqués. Consultez votre médecin ou votre CISSS.

Les mesures d'hygiène sont également nécessaires pour prévenir la transmission des maladies contagieuses. Se laver les mains, utiliser un mouchoir de papier lors de toux ou d'éternuements, éviter de partager des objets personnels, couvrir les plaies d'un pansement, prendre les mesures pour éviter le contact avec le sang d'une autre personne. Ce sont des actions simples et efficaces pour tous.

Merci de votre collaboration

Infirmière de CISSS

Direction de l'école

Source : Guide d'intervention sur les maladies infectieuses en milieu scolaire, Direction de santé publique de la Montérégie, mis à jour- mai 2009



-2-

LISTE DES MALADIES À SIGNALER PAR LES PARENTS À LA DIRECTION DE L'ÉCOLE

- Coqueluche
- Érythème infectieux (5^e maladie)
- Gale
- Hépatite A
- Impétigo
- Oreillons
- Pédiculose (poux)
- Rougeole
- Rubéole
- Varicelle (picote)

RÈGLES DE CONDUITE POUR LES ÉLÈVES ADMISSIBLES AU TRANSPORT SCOLAIRE

OBJECTIFS Assurer la sécurité, le confort et le bon ordre dans les autobus scolaires.

PRINCIPE Le transport scolaire est un service et ne peut être considéré comme un droit acquis.

UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE Les parents doivent informer leur(s) enfant(s) des règlements du transport scolaire et des aspects de la sécurité. **Vous êtes également responsable de votre enfant jusqu'à l'arrivée de l'autobus pour l'embarquement et après le débarquement de celui-ci.**
Les parents n'ont pas le droit de monter à bord des autobus scolaires.

RÉSUMÉ COMPORTEMENTAL SOUHAITÉ

Je dois me rendre promptement à mon siège; placer tous mes effets personnels sur mes genoux ou par terre entre mes pieds; bien m'adosser au dossier du siège; regarder en avant; parler calmement; demeurer assis tout le long du trajet; garder mon environnement propre en m'abstenant de boire et de manger; éviter toute forme de vandalisme.

AU DÉPART

Dans la plupart des cas, les accidents en transport scolaire se produisent lorsque les élèves montent ou descendent de l'autobus. Voici les règles que nous jugeons essentielles afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors du transport scolaire :

- 1 Je suis autorisé à voyager par le transport scolaire et j'utilise seulement le ou les circuits qui me sont assignés.
- 2 Je me rends à l'arrêt d'autobus désigné par le service du transport dix minutes avant l'arrivée de l'autobus.
- 3 J'attends sur le trottoir ou en bordure de la route en respectant les autres élèves ainsi que la propriété d'autrui. Je n'empiète pas sur la route en attendant le véhicule.
- 4 J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher; je monte dans l'autobus en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- 5 Au secondaire, je montre ma carte d'identité au conducteur s'il la demande.

EN AUTOBUS

Les conducteurs et les conductrices d'autobus scolaires ont l'entière responsabilité de la discipline à bord de leur véhicule. Tous doivent les respecter et suivre leurs consignes.

- 1 Je me dirige immédiatement à mon siège, je l'occupe et y demeure assis jusqu'à destination sans obstruer l'allée. Le conducteur ou la conductrice peut assigner des places.
- 2 Je parle d'un ton normal et j'utilise un langage respectueux. Je m'abstiens de déranger ou de distraire le conducteur (ex. : crier, siffler, chanter, se lever...).
- 3 Je ne lance et ne laisse aucun objet dans l'allée ou devant la sortie de secours. Je ne lance aucun objet à l'extérieur du véhicule. Je garde le véhicule propre et je ne jette rien par terre.
- 4 Je ne mange pas et je ne bois pas à l'intérieur du véhicule.
- 5 Je peux ouvrir la fenêtre avec la permission du conducteur. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule.
- 6 Je ne fume pas, l'autobus scolaire est un lieu public et il est donc interdit de fumer.
- 7 Je ne touche à aucun mécanisme et/ou équipement de l'autobus pouvant nuire au travail du conducteur (ex. : les mécanismes des sorties de secours).
- 8 J'ai un comportement social convenable. Aucune bousculade, tiraillement, jeux impliquant un contact physique ne seront tolérés. Je ne peux me déplacer ou me tenir debout lorsque le véhicule est en marche.
- 9 Je ne m'adresse pas au conducteur quand le véhicule est en circulation; le silence est de mise lors d'une traversée de chemin de fer.

À L'ARRIVÉE

Il est important de rassembler ses effets personnels quelques minutes avant d'arriver au point de débarquement. Il faut bien s'organiser avant de descendre afin de ne rien échapper devant l'autobus.

- ❶ J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever, je descends en file en laissant la priorité aux plus jeunes.
- ❷ Si je demeure du même côté que l'emplacement de l'arrêt, je m'éloigne de l'autobus aussitôt descendu. Je dois me tenir assez loin du véhicule pour ne pas être capable d'y toucher tout en demeurant à la vue du conducteur.
- ❸ Si je dois traverser la route, je le fais à 10 grands pas devant l'autobus, **jamais derrière**, en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient; j'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.
- ❹ Mes parents sont responsables de moi dès que je suis descendu de l'autobus et au besoin dès que j'ai traversé sécuritairement la route.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

- ❶ En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je me conforme aux instructions du conducteur.
- ❷ Je n'endommage pas l'autobus. Les parents des élèves et/ou les élèves trouvés responsables seront sujets à une réclamation (ex. : déchirer les bancs, les brûler ou faire des graffitis...).
- ❸ Je serai suspendu du transport pour une bataille, une agression, un geste indécent ou compromettant la sécurité, des paroles injurieuses envers le conducteur. Je serai également suspendu si je fume ou consomme toute substance illégale.
- ❹ Je peux écouter de la musique à l'aide d'écouteurs dont le volume ne peut déranger les autres passagers.
- ❺ Je n'utilise aucun appareil pouvant photographier ou filmer durant le voyage.
- ❻ Je ne peux utiliser la sortie de secours à l'arrière de l'autobus pour monter ou descendre du véhicule.

TRANSPORT DES EFFETS PERSONNELS

- ❶ Le conducteur doit s'assurer que je transporte des bagages à main qui n'entravent pas la sécurité.
- ❷ Seuls les bagages à main ne dépassant pas les dimensions 60cm x 32cm x 27cm sont permis.
- ❸ Je m'assure de ne pas endommager le véhicule lors de la manipulation de mes équipements et de ne pas blesser ni incommoder les autres passagers. Je peux voyager avec un maximum de deux (2) bagages à main. Ces bagages doivent être tenus sur mes genoux ou déposés au sol entre mes pieds.
- ❹ Je dois m'organiser pour placer tout mon matériel à l'intérieur de ces bagages à main. Ces bagages sont soit un sac à dos ou un sac de toile avec fermeture pour empêcher le matériel de se répandre à l'intérieur du véhicule.

MESURES DISCIPLINAIRES

- ❶ Lorsque je ne respecte pas les règles de conduite, je risque de perdre, de façon temporaire ou permanente, mon privilège au transport.
- ❷ Lorsque j'ai un écart de comportement, le conducteur me donnera un avis écrit que je devrai faire signer par mes parents le soir même et remettre le lendemain à mon directeur d'école.
- ❸ Lors du troisième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 3 jours.
- ❹ Lors du quatrième avis écrit, je suis passible d'une suspension de transport de 5 jours.
- ❺ Lors du cinquième avis écrit, je suis passible d'une suspension définitive de transport.
- ❻ En tout temps, si j'ai un écart de conduite jugé grave, je pourrai être suspendu de transport pour une période allant jusqu'à la suspension définitive.

LISTE NON EXHAUSTIVE DES ÉQUIPEMENTS INTERDITS

- | | |
|--|----------------------------------|
| - PARAPLUIE NON-RÉTRACTABLE | - TROTTINETTE |
| - TOBOGGAN / TRAÎNEAU | - BÂTON DE HOCKEY ET DE BASEBALL |
| - PLANCHE À NEIGE | - PLANCHE À ROULETTES |
| - SKIS | - SAC ET BÂTONS DE GOLF |
| - INSTRUMENTS DE GRAND FORMAT TELS QUE : TROMBONE; SAXOPHONE BARYTON; TUBA; COR; GUITARE | |
| - ET TOUT AUTRE OBJET JUGÉ INAPPROPRIÉ | |

NB) LES PATINS DOIVENT OBLIGATOIREMENT ÊTRE MUNIS DE PROTÈGE LAME ET PLACÉS DANS UN BAGAGE À MAIN.

NB) LES ANIMAUX SONT INTERDITS

FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES

CALENDRIER SCOLAIRE 2024-2025

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			
0 jours / 0 péd.						

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
2 jours / 4 péd.						

SEPTEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
19 jours / 1 péd.						

OCTOBRE						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		
21 jours / 1 péd.						

NOVEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
19 jours / 2 péd.						

DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				
14 jours / 1 péd.						

JANVIER						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	
18 jours / 2 péd.						

FÉVRIER						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	
19 jours / 1 péd.						

MARS						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
15 jours / 1 péd.						

AVRIL						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			
19 jours / 1 péd.						

MAI						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
19 jours / 2 péd.						

JUIN						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					
15 jours / 4 péd.						

Légende : Fin d'étape : 1ère - 8 nov. / 2e - 21 fév. / 3e - 23 juin

- 13 journées pédagogiques
- 3 Journées de réserve en cas de force majeure : 1ère : 2 mai, 2e : 21 mars, 3e : 30 mai
- 2 journées pédagogiques CSS
- Congrès pédagogique SREJ-SCAS
- 10% contenu par enseignants
- Journées pédagogiques mobiles
- Début et fin de l'année scolaire pour les élèves
- Rencontres de parents : 21 novembre et 20 mars
- Assemblée générale et rencontre de parents avec tuteurs seulement: 10 sept
- Rentrée administrative: 21 août
- Entrée des élèves: 29 août

Journées de classe: 184 jours - 2 journées pédagogiques mobiles - 2 journées pédagogiques CSS = 180 jours |Fin des étapes

POINT LOTUS

Fabriqué au Québec



Invitation à l'essayage et commande de la collection DAB pour la prochaine année scolaire 2024-2025

**** AJOUT DE DATES SUPPLÉMENTAIRES ****

- Nous vous invitons à vous rendre à la boutique Point Lotus située au 126, rue Jacques-Cartier Nord, local 101, Saint-Jean-sur-Richelieu pour l'essayage de vos vêtements scolaires.

Pour prendre rendez-vous,
cliquez ici



www.gorendezvous.com/pointlotus

Rendez-vous obligatoire.

Pour l'essayage de vos vêtements scolaires, vous **DEVEZ PRENDRE RENDEZ-VOUS** en vous rendant sur le lien ci-dessus ou sur le site web de Point Lotus (www.pointlotus.com). Il est également possible de prendre rendez-vous par téléphone au 450 359-8111, mais nous vous suggérons fortement de passer par la plateforme de réservation en ligne afin d'obtenir une place plus rapidement. Il est donc **IMPORTANT** de réserver votre place afin de vous assurer une livraison au mois d'août 2024.

Aussi, il est possible de faire votre **COMMANDE** en ligne à www.pointlotus.com dès maintenant. Notez que des frais pour la livraison à domicile vous seront exigés. Pour les gens qui ne désirent pas recevoir les vêtements à leur domicile, il sera possible de récupérer les vêtements à notre succursale.

- **RAPPEL: UNE CHARTE DE GRANDEURS EST DISPONIBLE SUR NOTRE SITE WEB. VOUS DEVEZ AJOUTER 2 POUCES À VOTRE MESURE INITIALE.**
- **Plusieurs méthodes de paiement sont acceptées:** argent comptant, carte de débit ou carte de crédit Visa, Mastercard. Un dépôt de 50% du montant total vous sera exigé pour votre commande.
- **Politique d'échange et de remboursement**
Un échange ou un remboursement est accordé sur les articles neufs, non portés, non modifiés et avec les étiquettes, dans les trois mois suivant la date de réception de la marchandise.

POINT LOTUS

Fabriqué au Québec

NOUVELLE COLLECTION DR-ALEXIS-BOUTHILLIER

UNIFORMES SCOLAIRES
de fabrication 100 % québécoise



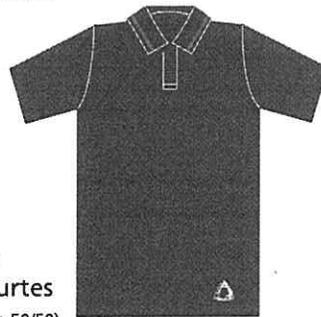
JSY-01-DRAB
Polo fille
Manches courtes
(Jersey poly-coton 50/50)
20,00 \$



JSY-02-DRAB
Polo fille
Manches longues
(Jersey poly-coton 50/50)
22,00 \$



JSY-03-DRAB
Polo garçon
Manches courtes
(Jersey poly-coton 50/50)
20,00 \$



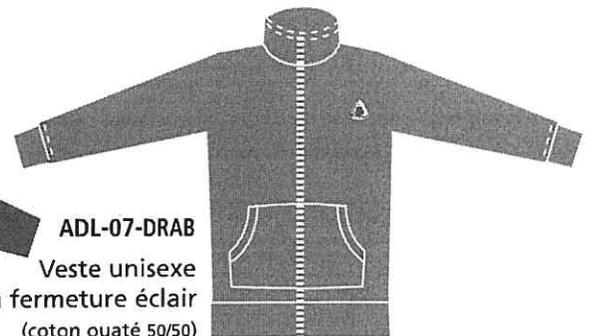
JSY-04-DRAB
Polo garçon
Manches longues
(Jersey poly-coton 50/50)
22,00 \$



ADL-10-DRAB
Kangourou unisexe
capuchon et poche
(coton ouaté 50/50)
31,00 \$



ADL-07-DRAB
Veste unisexe
à fermeture éclair
(coton ouaté 50/50)
31,00 \$



JSY-RG-01-DRAB
Polo garçon
Manche raglan
(Jersey poly-coton 50/50)
20,50 \$

POINT LOTUS

Fabriqué au Québec

NOUVELLE COLLECTION DR-ALEXIS-BOUTHILLIER

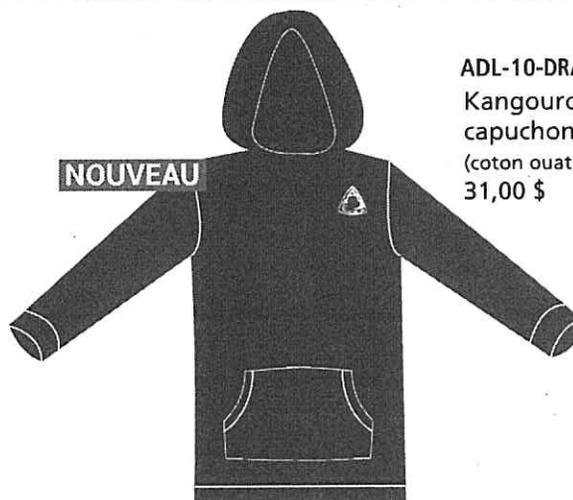
UNIFORMES SCOLAIRES
de fabrication 100 % québécoise

NOUVEAU



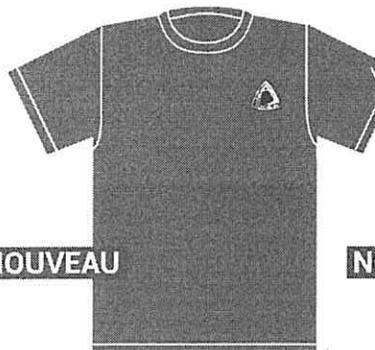
Crew-neck
(50/50 poly-coton)
Fabriqué au Québec
Lavable à la machine
35,00 \$

NOUVEAU

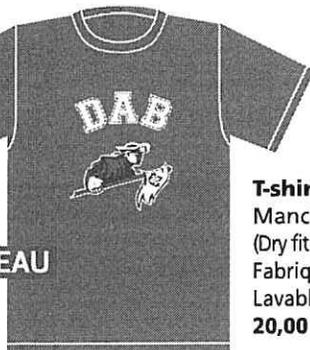


ADL-10-DRAB
Kangourou unisexe
capuchon et poche
(coton ouaté 50/50)
31,00 \$

NOUVEAU

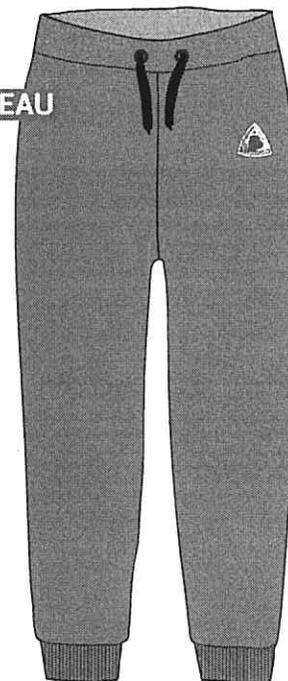


NOUVEAU



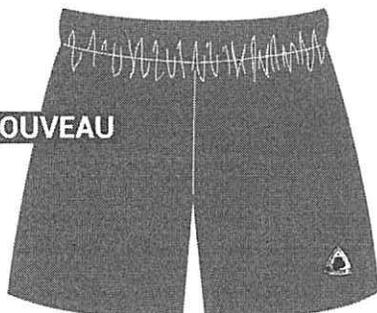
T-shirt unisexe
Manches courtes
(Dry fit 100% polyester)
Fabriqué au Québec
Lavable à la machine
20,00 \$

NOUVEAU



Pantalon en coton ouaté
Polycoton 50/50
Fabriqué au Québec
Lavable à la machine
36,00 \$

NOUVEAU



Short en coton ouaté
Polycoton 50/50
Fabriqué au Québec
Lavable à la machine
32,00 \$